

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
REUNION DU 1^{er} FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Etaient présents :

Mr et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD - Nicole COTILLON – Florence COLLARD - Lucie COURILLAUD – Lucie LANDUYT - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Thomas POINT – Chantal RATEAU - Christelle TALON

Etaient excusées :

- . Dominique MALLAISE qui donne pouvoir à Florence COLLARD,
- . Véronique GOBERT qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND,
- . Sébastien SOULARD qui donne pouvoir à Nicole COTILLON.

Secrétaire de séance : Sylvain MIRANDE

I / Intervention de l'association Sauvegarde Paysage en Bocage

Michel GANNE, Président de l'association, et Jean-Marc FAVREAU, Trésorier de l'association, ont souhaité faire part de leur approche concernant l'éventuel parc éolien de St Aubin du Plain pour nuancer celle faite par la société WKN fin 2020.

Ils précisent que des informations présentées au grand public comme des certitudes sont contestables.

- . une énergie propre : utilisation de béton, de ferraille - installation d'un réseau enterré et création d'un chemin d'accès qui auront un impact sur l'environnement – démantèlement partiel en fin de vie du parc avec quel financement ? et par qui ?
- . une énergie qui ne coûte rien : si c'était le cas, pourquoi l'état subventionne ces installations ? nécessité d'avoir d'autres sources de production car la production éolienne n'est pas constante et ne peut pas être stockée.

Ils mettent en avant des informations qui ne sont jamais présentées par les porteurs de projets éoliens.

- . une recherche de profit avant tout : les sociétés sont en majorité des sociétés étrangères qui recherchent le profit – plusieurs sociétés sont impliquées dans un même projet (construction du parc – gestion et suivi du parc....).
- . des nuisances multiples : bruit – visuel des mâts – effet stroboscopique - perte de valeur de l'habitat – émission d'ondes

La situation à St Aubin du Plain :

- . L'éventuel parc de St Aubin du Plain s'assoit seulement sur des parcelles n'appartenant pas à des Saint-Aubinais car les 3 propriétaires fonciers de Saint Aubin sollicités par la société éolienne ont refusé la proposition. Ce parc se situerait à proximité d'une dizaine de villages en campagne, à même distance entre St Aubin et Chambrouet.
- . les photomontages : le porteur du projet n'a pas été objectif dans ses photomontages, il cherche à minimiser l'impact.
- . l'avis du conseil : cet avis aura toute son importance pour l'avenir de ce dossier.

II / Adoption du compte rendu du conseil municipal du 11 janvier 2021

Le compte rendu est parcouru en séance. Aucune remarque n'est faite.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour la validation du compte rendu.

III / Compte rendu des commissions, COPIL

Compte rendu du COPIL Epicerie – Multi-Services du 4 janvier 2021 : Aucune remarque n'est formulée par rapport à ce compte rendu. Le prochain COPIL aura lieu le 11 février 2021 dans la salle socio.

Emplois nécessaires pour le fonctionnement de l'épicerie : *après discussion, le conseil autorise Mme le Maire à ouvrir 2 postes (1 à temps complet et 1 à temps partiel). Les 2 postes seront diffusés sur le site du CDG 79 et sur le site de Pôle Emploi.*

Résultat de l'enquête Cantine : cette enquête s'est déroulée pendant 3 semaines (4 jours / semaine) auprès des enfants déjeunant à la cantine (hors maternelle).

1^{ère} semaine : évaluation des entrées

2^{ème} semaine : évaluation des plats principaux

3^{ème} semaine : évaluation des desserts

Il ressort que les enfants sont principalement satisfaits ou moyennement satisfaits. Peu d'enfants sont insatisfaits. Quand le nombre d'insatisfaits augmente, on le comprend en prenant connaissance du nom du plat. Cette enquête servira pour la prochaine consultation : appel d'offre à mener dès le mois de mars pour que le professionnel retenu débute à la prochaine rentrée scolaire (septembre 2021). Il est prévu de solliciter la cuisine centrale de Bressuire pour savoir si elle pourrait nous livrer.

Droit de préemption : L'agence notariale de Bressuire en charge de cette vente nous demande un ajout à notre délibération du 11 janvier 2021. Le droit de préemption exercé sur le bien situé 16 rue de l'Eglise se fait dans le cadre d'une politique sociale globale : créer un lieu de rencontre pour les habitants (bar associatif avec restaurant – maintien de l'épicerie multi-services).

IV / Ouverture d'un compteur électrique

Christelle TALON se retire de la réunion car ce point concerne un membre de sa famille.

Mme Marie-Josèphe TALON, propriétaire des parcelles E333 et E334, avait sollicité la commune en 2019 pour l'installation d'un compteur électrique pour alimenter son puits situé sur ces parcelles. Le 5 décembre 2019, le conseil avait décidé que l'installation de ce compteur pourrait se faire si l'opérateur effectuait les travaux par la Rue des Jardins et non par la Rue de l'Eglise pour ne pas impacter les aménagements faits sur cette rue. Il était ajouté qu'il fallait que cette installation coïncide avec les travaux GEREDIS prévus Rue des Jardins. Mme TALON n'a pas donné suite à cette proposition pour des raisons familiales.

En janvier 2021, Mme TALON repose la même question (installation d'un compteur en passant par la Rue de l'Eglise) en ajoutant qu'elle souhaiterait à terme envisager la vente des parcelles pour une construction.

Le conseil souhaite :

- que Mme TALON étudie la viabilisation de ces parcelles avec tous les opérateurs pour les eaux pluviales, les eaux usées, le téléphone, l'électricité,
- que Mme TALON fasse un retour complet de cette étude pour que la demande soit étudiée dans sa globalité par le conseil.

Christelle TALON revient dans la salle de réunion.

V / Indemnité de gardiennage pour l'église

L'indemnité de gardiennage est payable tous les ans. La valeur maximale (479,86 € pour un gardien résidant sur la commune) et la valeur minimale (120,97 € pour un gardien résidant hors commune) restent inchangées par rapport à l'année 2020. Mme le Maire propose de maintenir le montant de 2020, à savoir 316,19 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

VI / Indemnité pour le Régisseur et Remboursement des frais de déplacement

La secrétaire de mairie est régisseur principal.

Au cours de l'année 2019, le montant des régies déposées en Trésorerie s'élève à 2 709,84 € ce qui lui permet de bénéficier d'une indemnité de régie de 110 €. Elle a fait 60 km pour ces dépôts. Les frais kilométriques s'élèvent à 34,44 €.

Au cours de l'année 2020, le montant des régies déposées en Trésorerie s'élève à 4 293,48 € ce qui lui permet de bénéficier d'une indemnité de régie de 120 €. Elle a fait 80 km pour ces dépôts. Les frais kilométriques s'élèvent à 45,92 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour le paiement total de l'indemnité de régie (230 €) et pour le paiement des frais kilométriques (80,36 €).

VII / Création d'un SPIC pour la reprise de l'Épicerie – Multi-Services

Avec la reprise de l'Épicerie – Multi-Services, un budget SPIC doit être ouvert à compter du 1^{er} mai 2021. Il s'intitulera : Épicerie – Multi-Services.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

VIII / Point de situation sur les emplois communaux

Lors du conseil de janvier 2021, Mme le Maire a informé le conseil du départ en retraite de 2 agents. Un 3^{ème} agent (Etenne RAME), actuellement en CDD jusqu'au 31 août 2021, ne souhaite pas la reconduction de son contrat car il entre dans un nouveau projet professionnel. Un recrutement devra se faire pour le 1^{er} septembre 2021.

IX / Marché Téléphonie »

En fin de mandat 2014-2020, la commune avait adhéré à la consultation Téléphonie organisée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le comparatif des contrats en cours avec le nouveau marché permet de faire une économie de 40,01 € TTC par mois.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour modifier les contrats en cours afin de bénéficier de la nouvelle tarification.

X / Prime à l'habitat

La prime à l'habitat a été mise en place par délibération du conseil en date du 3 novembre 2016, et ce jusqu'au 31 décembre 2018. Ce dispositif a été prolongé en novembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2020. Mme le Maire propose de prolonger le dispositif jusqu'au 31 décembre 2022.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

XI / Nouveau moyen de paiement

Au regard du montant total de nos régies (montant supérieur à 2 500 € par an), il nous faudrait mettre en place un terminal de paiement électronique pour le 1^{er} janvier 2022.

Mme le Maire propose que les factures Cantine et Périscolaire passent toutes par la trésorerie en titre individuel. Chaque famille devra donc payer directement ses factures auprès de la Trésorerie.

Il restera une régie « DIVERS 23301 » pour le paiement des photocopies et des jardins communaux dont le montant sera inférieur à 100 € par ans.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

XII / Questions diverses

. Les 3 dossiers de demande de subvention « 1000 chantiers » déposés auprès du Conseil Départemental sont acceptés.

. Patrick PASTUREAU précise qu'il a reçu le devis de mise aux normes électriques, et le devis de réparation de la toiture de l'épicerie. Il est demandé qu'un devis pour la réfection complète de la toiture de l'épicerie soit fait. Ces devis seront étudiés en commission.